



Le 25 février 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information

Complexe Desjardins
Tour Est, 12^e étage
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
Montréal (Québec) H5B1H7
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0031

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 26 janvier dernier et visant à obtenir :

« - Toutes documentation liant l'entreprise Laurin Laurin à Hydro Québec concernant l'utilisation de monteur distribution d'entrepreneurs, ce qui inclus mais sans s'y limiter le ou les contrats signés, les appels d'offres, les devis, les cahiers de charge, les clauses particulières, les bons de travaux ainsi que les heures allouées pour 2025 et 2026.

- Une liste de tous les montants facturés à Hydro Québec depuis le 1er janvier 2025 par la compagnie Laurin Laurin à ce jour. »

(Transcription intégrale)

Vous trouverez ci-joint copie de certains documents faisant l'objet de votre demande. Toutefois, certains documents ne sont pas accessibles puisqu'ils ne sont pas accessibles suivant les articles 14, 21 à 24, 27, 32, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En effet, ces documents contiennent, notamment, des renseignements de nature commerciale, financière ou technique appartenant à Hydro-Québec ou fournis par un tiers, des analyses, des avis ou des recommandations et qui sont habituellement traités de manière confidentielle. La divulgation de ces renseignements risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à notre compétitivité et à celle de ce tiers. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder entièrement à votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.